

LA PERSONNE ADHÉRENTE DOIT REMPLIR LES SECTIONS 1-2-3-7 ET LES SECTIONS 4 ET 6 SI NÉCESSAIRE L'EMPLOYEUR DOIT REMPLIR LA SECTION 5

C.P. 10500, succursale Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4H6

1 IDENTIFICATION I	DE LA PERSON	INE ADHÉRE	NTE						
Nom			Prénom				N° d'assurance soci	ale	
	, ,								
2 RENSEIGNEMENT	rs généraux							<u>'</u>	
Adresse					Code pos	stal	Communication	Sexe à la naissance	
							Fr. Ang.	M F	
N° tél. à la résidence	N° tél. au t	ravail	Cou	rriel	'		Date de naissance		
							A	M J	
DÉSIGNATION DE	LA PERSONN								
Nom		Préno	m			Date de naissar A	nce M	Sexe à la naissance	
3 GARANTIES								M	
3 GARANTIES		ADU	ÉSION			CHANG	GEMENT		
3.1 ASSURANCE SANTÉ (OF	I BLIGATOIRE) Veuil			a protection désirée	e. (Voir note 1 au	<u> </u>	JEWIEN I		
(0.17.000.12.1102.07.1112.(0.1	Individuel	Monoparental	Familial	Exemption	Individuel	Monoparental	Familial	Exemption	
Santé 1									
Santé 2									
Santé 3									
3.2 SOINS DENTAIRES (FAC	Indivi		Monoparental	Familial	Individuel	Monoparental	Familial	Terminaison	
	Adhésion autom		· '			·			
	☐ Je renonce à ce								
3.3 ASSURANCE SALAIRE D									
	Adhésion autom Je renonce à cet	atique (voir note 3 a te protection (voir n	au verso) ote 3 au verso)		☐ Je renonce à	cette protection (Voir	note 4 au verso)		
3.4 ASSURANCE VIE (FACU	LTATIF) (Voir notes	5 et 6 au verso)							
	3.4.1 De base de la personne adhérente (1 fois le salaire annuel) 3.4.2 Additionnelle de la personne adhérente (1 à 5 fois le salaire annuel)		✓ Adhésion automatique			Ajouter		Terminer	
(1 lois le salaire affiluei)			☐ Je renonce à cette protection						
			fois (Indiquez le nombre total de fois désiré)			Augmenter à		Réduire à	
(i a s fois le salaire annu						fois (Indiquez le nombre total de fois désiré)		fois (Indiquez le nombre total de fois désiré)	
3.4.3 De la personne conjoin charge	te et des enfants à	t des enfants à 🗹 Adhésion auto		tomatique		Ajouter		Terminer	
Citalge		☐ Je renonce à	e renonce à cette protection						
3.4.4 Additionnelle de la personne conjointe (1 à 10 unités de 10 000 \$)		unités (Indiquez le nombre total d'unités désiré)			Augmenter à		Réduire à		
					unités (Indiquez le nombre total d'unités désiré)		unités (Indiquez le nombre total d'unités désiré)		
3.5 ÉVÉNEMENT justifiant la de		nt. Indiquez la date	de l'événement					,	
(Pour la cohabitation, indiqu	ez la date de début)			AAAA	M M J	(Pour les points 2	! à 8)		
Cohabitation (Vie maritale) → 1.1 Un enfant est-il issu de l'ur				Mariage ou union civile		Séparation Divorce			
→ Si oui, date de naissance de	A A M M		Adoption Naissance		Perte de l'assurance de	la personne conjoint	_		
	ΙΔ.Δ.	A A M M	J J 5.	Prise en charge de l'enfa		Fin d'admissibilité ou dé			
→ 1.2 Date de début de cohabita 4 BÉNÉFICIAIRE	ation								
Je désigne comme bénéficiaire (au	décès) :								
Conjoint(e) légal(e) (1) Conjoir	,	-filles (2) Conioi	int(e) légal(e) et fils -	filles (6) Père-mère	e (3) Conjoint(e	e) de fait et fils - filles (8)	Frères-Soeur	s (4)	
Le bénéficiaire est révocable*	(peut être changé			(-)	(-/ conjound)				
Le bénéficiaire est irrévocable*	ngé sauf avec le consentement écrit du bénéficiaire nommé irrévo						e question, la désignation		
Nom(s) du(des) bénéficiaire(s) :						du conjoint <u>legal</u> e bénéficiaire est ré		ésignation de tout autre	
I	ble à la succession de l'	adhárant							



Remplir uniquement les sections pertinentes

DEMANDE D'ADHÉSION □ (La section 1 est obligatoire)

DEMANDE DE CHANGEMENT

5.1 Nom de l'organisme		5.2 N° d'établissement	5.3 N° de groupe				
					A ou T		
5.4 (N° ďemployé)	5.5 Date d'emploi	5.6 Date d'admissibilité	5.7 Reçu de l'employé	5.8 STATUT D'ENGAGEMENT ET DÉLAI D'ADMISSIBILITÉ			
					hée à temps complet ou à 70 % ou plus		
	A M J	A M J	A M J	du temps complet dans un poste	(1 mois) ée dans une catégorie d'emploi autre que		
i.9 ABSENCE DU TRAVAIL?			la précédente (3 mois) sauf pour l'option Santé 1 (1 mois)				
.9 ADSENCE DU TRAVAIL?				5.10 POURCENTAGE DE TEMPS			
i.9.1Est-ce que la personne adhérente es	t présentement absent	e du travail?		Cette personne adhérente a travai de la période de référence et a déc	llé 25 % ou moins du temps complet au c idé de :		
5.9.2 Non 5.9.3 Oui Si oui, rais	on	5.10.1 participer ou maintenir sa participation à l'assurance. 5.10.2 cesser de participer à l'assurance. (Voir note 7 au verso)					
	A M J						
i.9.4 Date du début de l'absence							
a personne adhérente:				5.10.3 ne pas participer à l'assu	iidiice. J		
		5.11 SALAIRE ANNUEL SELON LA CONVENTION COLLECTIVE (comme si 100 % du temps plein)					
5.9.5 a maintenu sa participation 5.9.6 a suspendu sa participation (sauf l'option 1 en assurance santé)				\$ / anr			
40 1							
i.12 Je certifie que les renseignements sont ex	acts et complets.						
				Nom du représentant de l'employeur (lettres moulées)		
√° tél.	Poste						
				Signature du représentant de l'é	employeur		
5.13 EXEMPTION		Α .	M J J				
5.13.1 Début d'exemption > 5.13.2 D	ate de début d'exemption		<u> </u>	conservez la preuve de l'existenc	e de l'assurance permettant l'exemption.		
5.13.3 Fin d'exemption > 5.13.4 Di	ate de la fin d'exemption			conservez la preuve de la fin de l	'assurance ayant permis l'exemption.		
5.14 REMARQUES							
5.14 REMARQUES							
5.14 REMARQUES DÉCLARATION DE PERSONN	E NON-FUMEUSE						
DÉCLARATION DE PERSONN Je soussigné(e) déclare être une personne nor	n-fumeuse et n'avoir fumé a						
DÉCLARATION DE PERSONN	n-fumeuse et n'avoir fumé a firmation de ce statut. À déf	faut de répondre, la perso	onne assurée perd ce sta	tut et ne bénéficie plus de la réduction			
DÉCLARATION DE PERSONN Je soussigné(e) déclare être une personne nor seneva peut demander périodiquement une con	n-fumeuse et n'avoir fumé a firmation de ce statut. À déf	faut de répondre, la perso	onne assurée perd ce sta	tut et ne bénéficie plus de la réduction rotection.»			
DÉCLARATION DE PERSONN Je soussigné(e) déclare être une personne nor geneva peut demander périodiquement une con le la demande de Beneva. Je reconnais égalem	n-fumeuse et n'avoir fumé a firmation de ce statut. À déf	faut de répondre, la perso	onne assurée perd ce sta entraîner la nullité de la p	tut et ne bénéficie plus de la réduction rotection.»			
DÉCLARATION DE PERSONN Je soussigné(e) déclare être une personne nor Jeneva peut demander périodiquement une cont le la demande de Beneva. Je reconnais égalem Your vous-même	n-fumeuse et n'avoir fumé a firmation de ce statut. À déf	faut de répondre, la perso	onne assurée perd ce sta entraîner la nullité de la pr Pour votre personr 6.3 Date:	tut et ne bénéficie plus de la réduction rotection.»			
DÉCLARATION DE PERSONN Je soussigné(e) déclare être une personne nor seneva peut demander périodiquement une con le la demande de Beneva. Je reconnais égalem rour vous-même 1.1 Date :	n-fumeuse et n'avoir fumé à firmation de ce statut. À dél nent que toute fausse décla	faut de répondre, la perso	onne assurée perd ce sta entraîner la nullité de la pr Pour votre personr 6.3 Date:	tut et ne bénéficie plus de la réduction rotection.» ne conjointe			
DÉCLARATION DE PERSONN Je soussigné(e) déclare être une personne nor be la demander périodiquement une con le la demande de Beneva. Je reconnais égalem lour vous-même	n-fumeuse et n'avoir fumé : firmation de ce statut. À déi nent que toute fausse décla	faut de répondre, la perso ration ou réticence peut e	onne assurée perd ce sta ntraîner la nullité de la pi Pour votre personr 6.3 Date: 6.4 Signature de la	tut et ne bénéficie plus de la réduction rotet ne bénéficie plus de la réduction plus de la réduction rotet ne conjointe .	de primés qui s'y rattache à compter de la		

CHOIX DE PROTECTION ET STATUT D'ENGAGEMENT

Note 1

Vous devez choisir un statut de protection (individuel, monoparental ou familial) ainsi qu'un niveau de protection (Santé 1, Santé 2 ou Santé 3).

Vous pouvez changer votre niveau de protection dans les 30 jours suivants l'un des événements prévus à la section 3.5 du présent formulaire, sans égard à la durée de votre participation. En l'absence d'événement, vous devez conserver le même niveau de protection pendant au moins 36 mois avant de pouvoir le diminuer.

Si vous faites votre demande dans les 30 jours suivant la date de l'événement, le changement entre en vigueur à la date de l'événement. Vous pouvez profiter de cette situation pour modifier votre statut de protection, votre niveau de protection ou celui de vos personnes à charge à la hausse ou à la baisse.

Si vous faites votre demande plus de 30 jours après la date de l'événement, ou en l'absence d'événement, le changement à la hausse entre en vigueur le premier jour de la période de primes qui coïncide avec ou qui suit la date où votre employeur reçoit la demande. Toutefois, pour une modification à la baisse, vous et vos personnes à charge devez conserver le même niveau de protection pendant au moins 36 mois avant de pouvoir le diminuer.

Pour plus de détails, consultez la section « Entrée en vigueur de l'assurance » de votre brochure.

Note 2

Le statut de protection individuel en soins dentaires est accordé par défaut, à moins d'y renoncer ou de choisir un statut de protection différent. La durée minimale de participation à cette garantie est de 36 mois consécutifs et cette période est comptabilisée à partir du 31 mars 2019 ou de la date initiale de la protection de la personne adhérente. À noter que la durée de participation aux options Santé 2 et Santé 3, dans lesquels la protection de soins dentaires était incluse avant le 31 mars 2019, ne peut être comptabilisée.

Note 3

La participation à cette garantie peut être facultative pour toute personne salariée admissible à un groupe privé dans lequel le vote de l'unité d'accréditation a été favorable à une telle protection.

Note 4

Vous pouvez renoncer à la garantie d'assurance salaire de longue durée si celle-ci est obligatoire dans le mesure où vous répondez à l'une ou l'autre des conditions prévues pour cette garantie. À cet effet, vous devez compléter le formulaire **Droit de renonciation** à la garantie obligatoire d'assurance salaire de longue durée disponible auprès de votre employeur et consultez la section « Participation à l'assurance » de votre brochure pour plus de détails.

Note 5

Vous devez participer aux garanties d'assurance vie et d'assurance salaire de courte durée (104 semaines) prévus à la convention collective pour avoir accès aux garanties Santé 2 ou 3, aux garanties d'assurance vie et d'assurance salaire de longue durée.

Note 6

Assurance vie de base

L'adhésion à la garantie d'assurance vie de base de la personne adhérente et à l'assurance vie de la personne conjointe et des enfants à charge est automatique. Toutefois, vous avez le droit d'y renoncer à la date d'admissibilité à l'assurance. En cas de renonciation, l'adhésion à ces garanties devient facultative et des preuves d'assurabilité seront exigées si vous présentez une demande d'adhésion plus de 30 jours après la date à laquelle vous êtes devenu(e) admissible.

Assurance vie additionnelle

Dans la colonne « Augmenter à » ou « Réduire à », le chiffre que vous inscrivez correspond à la protection que vous désirez et non pas au nombre d'unités que vous ajoutez ou enlevez. À titre d'exemple, si vous possédez une protection représentant 3 fois votre salaire en assurance vie additionnelle et que vous indiquez « 2 » dans la case « Réduire à » , nous retrancherons 1 unité de salaire de votre montant d'assurance vie additionnelle. Cette procédure est la même pour le montant d'assurance vie additionnelle de la personne conjointe. Des preuves d'assurabilité sont toujours requises lors d'une demande d'assurance vie additionnelle.

Note 7

Pour connaître les dispositions particulières qui s'appliquent à la personne adhérente travaillant 25 % ou moins du temps complet, consultez l'annexe 1 de votre brochure.

Note 8

En vertu de la Loi sur l'assurance médicaments du Québec, la participation minimale à l'option santé 1 est obligatoire (sous réserve du droit d'exemption) puisque cette option prévoit le remboursement de médicaments. Consultez la section « Participation à l'assurance » de votre brochure pour en savoir davantage sur le droit d'exemption.



Avis concernant la protection de vos renseignements personnels

Pour Beneva¹, protéger vos renseignements personnels est primordial. C'est pourquoi nous vous informons que nous recueillons, utilisons et communiquons vos renseignements personnels avec votre consentement, à moins que la loi nous autorise à le faire autrement, et ce, pour la durée nécessaire aux fins ci-dessous :

- · vous identifier
- · établir et mettre à jour votre profil, vos besoins et vos objectifs
- évaluer vos demandes et votre admissibilité à nos produits et services
- · vous communiquer des conseils liés à votre situation
- administrer vos contrats ainsi que vos produits ou services (ex.: tarification, sélection des risques, souscription, traitement de vos réclamations, etc.)
- se conformer à des exigences légales et réglementaires (ex. : pour prévenir, détecter ou réprimer les infractions, les cybermenaces, la fraude, etc.)
- obtenir votre opinion en lien avec nos produits ou services
- vous proposer des offres et des conseils personnalisés sur nos produits ou nos services selon vos préférences et conformément aux règles relatives aux communications électroniques et téléphoniques
- mener des études et des recherches incluant la conception et l'application de modèles statistiques dont certains peuvent permettre de créer ou d'inférer de nouvelles informations à votre sujet

De quelles façons Beneva recueille vos renseignements personnels?

Nous pouvons recueillir vos renseignements personnels par téléphone, en personne, et à l'aide de nos formulaires et de nos interfaces numériques.

À qui Beneva communique vos renseignements personnels?

Pour les raisons mentionnées plus tôt, et seulement s'ils sont liés à vos produits ou services, nous communiquons vos renseignements personnels à nos sociétés affiliées et à nos réseaux de distribution ainsi qu'à des tiers, dont certains peuvent être situés à l'extérieur du Québec et du Canada.

Ces tiers peuvent inclure :

- d'autres institutions financières, comme des assureurs et des réassureurs
- · d'autres organismes ou entités détenant des renseignements sur vous, entre autres, en assurance, en fraude ou en indemnisation
- · des intermédiaires
- · des agences d'évaluation du crédit
- des ministères et des organismes gouvernementaux ou des autorités réglementaires
- · des employeurs
- · des fournisseurs de services en lien avec une réclamation, comme des professionnels de la santé et des ateliers de réparation automobile
- d'autres mandataires et fournisseurs de services (services technologiques, services d'impression et d'expédition de documents, etc.)

Notez que dans tous les cas, nous nous assurons qu'ils respectent la protection de vos renseignements personnels.

Quels sont vos droits d'accès et de rectification?

Accéder à vos renseignements personnels ou demander la correction d'un renseignement incomplet ou inexact est possible. Transmettez-nous une demande à l'adresse suivante :

Responsable de la protection des renseignements personnels

Beneva 2525, boulevard Laurier Québec (Québec) G1V 2L2 responsableprp@beneva.ca

Pour en savoir plus sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, consultez la version complète de notre Énoncé de confidentialité au <u>beneva.ca/fr/notes-juridique-confidentialite/protection-renseignements-personnels</u>.

Votre consentement à la collecte, à l'utilisation et à la communication de vos renseignements personnels est nécessaire à la fourniture du produit ou service demandé ou offert. Vous avez le droit de retirer votre consentement, mais Beneva ne pourra toutefois plus continuer à vous offrir ses produits ou services.

1. Le terme « Beneva » signifie Beneva inc., ses sociétés affiliées, leurs mutuelles et ses réseaux de distribution. Les sociétés affiliées de Beneva inc. désignent, Services d'investissement Beneva inc., Société d'assurance Beneva inc., L'Unique assurances générales inc. et Unica assurances inc.

Beneva inc. DDM-S0064F (2024-04)

2525, boulevard Laurier, Québec (Québec) G1V 2L2